

# Revue de presse

## Affaire De Rugy

Communication et Relations presse

Arezki FERDJOUKH

0668337267

[arezki.ferdjoukh@observatoireethiquepublique.com](mailto:arezki.ferdjoukh@observatoireethiquepublique.com)

# Télévision

17:57 DIRECT

BFM STORY



BFM TV

## RUGY, UNE AFFAIRE BIEN FRANÇAISE ?



ERIC BRUNET  
19H

**ALERTE INFO** F. de Rugy : l'inspection de l'appartement doit durer une semaine, les conclusions seront rendues publiques (Matignon/BFMTV).



## De Rugy, une affaire bien française ?

Toute cette deuxième semaine du mois de juillet 2019, on a parlé de François de Rugy et de cette cascade de révélations de Médiapart. Des révélations sur les dîners fastueux du ministre de l'Écologie, à l'époque président de l'Assemblée nationale, les travaux dans son appartement de fonction, de son appartement à Orvault près de Nantes. On en débat avec: Vibeke Knoop Rachline, journaliste norvégienne, basée à Paris. Laetitia Krupa, spécialiste de la communication politique. **Matthieu Caron, directeur général de l'Observatoire de l'éthique publique.** Et Jean-Sébastien Ferjou, directeur de publication d'Atlantico. - BFM Story, du vendredi 12 juillet 2019, présenté par François Gapihan, sur BFMTV.

À partir de 17h, François Gapihan prend les rênes de l'antenne pour faire place à l'analyse et aux débats autour des événements marquants de la journée. Chaque soir, "BFM STORY" reçoit des invités de tous horizons qui font l'actualité et qui interviennent à l'antenne pour l'expliquer.

BFMTV, 1ère chaîne d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le 12/07/2019

François Gapihan



## De Rugby, une affaire bien française ?

Toute cette deuxième semaine du mois de juillet 2019, on a parlé de François de Rugy et de cette cascade de révélations de Médiapart. Des révélations sur les dîners fastueux du ministre de l'Écologie, à l'époque président de l'Assemblée nationale, les travaux dans son appartement de fonction, de son appartement à Orvault près de Nantes. On en débat avec: Camille Langlade, chef du service politique de BFMTV. Jannick Alimi, rédactrice en chef adjointe au service politique du Parisien. Alexandre Devecchio, éditorialiste au FigaroVox. Et Benjamin Morel, docteur en science politique à l'ENS Paris-Saclay, membre de l'observatoire de l'éthique publique. - BFM Story, du vendredi 12 juillet 2019, présenté par François Gapihan, sur BFMTV.

À partir de 17h, François Gapihan prend les rênes de l'antenne pour faire place à l'analyse et aux débats autour des événements marquants de la journée. Chaque soir, "BFM STORY" reçoit des invités de tous horizons qui font l'actualité et qui interviennent à l'antenne pour l'expliquer.

BFMTV, 1ère chaîne d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le **12/07/2019**

François Gapihan



## ÇA VOUS REGARDE

### Affaire De Rugby

Diffusée le 12/07/2019

Ça vous regarde, votre rendez-vous quotidien qui prend le pouls de la société : un débat, animé par Myriam Encaoua, en prise directe avec l'actualité politique, parlementaire, sociale ou économique. Un carrefour d'opinions où ministres, députés, élus locaux, experts et personnalités de la société civile font entendre leur voix.

14:35 • DIRECT

PRIORITÉ AU DÉCRYPTAGE



**BENJAMIN MOREL** DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE À L'ENS PARIS-SACLAY

**BFM TV.**

**POLITIQUE : UNE AFFAIRE DE MORALE ?**

**RENDEZ-VOUS** Le défilé du 14-Juillet à Paris : édition spéciale  
**BFMTV.** à suivre demain matin dès 8h sur BFMTV

NEWS  
24/7



**Politique : la moralisation impossible ?**

Depuis plusieurs quinquennats, nos dirigeants œuvrent à plus de transparence mais les lois qui se suivent sont visiblement insuffisantes. Près de 77% des Français estiment que la France ne se donne pas les moyens de lutter contre la corruption des élus. La morale a-t-elle sa place en politique ? - Avec: Nathalie Mauret, journaliste politique au bureau parisien du groupe EBRA. Denys Pouillard, directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire. Benjamin Morel, docteur en science politique à l'ENS Paris-Saclay, membre de l'Observatoire de l'Éthique Publique. Et Anthony Bellanger, consultant international BFMTV. - Priorité au décryptage, du samedi 13 juillet 2019, présenté par Philippe Gaudin, sur BFMTV.

Chaque samedi et dimanche, dès 14h, Philippe Gaudin revient sur les événements qui ont marqué la semaine. En s'appuyant sur l'expertise de chroniqueurs et d'invités, ils commenteront ensemble l'actualité pour mieux la comprendre, et répondre en direct à toutes les questions des téléspectateurs sur les réseaux sociaux.

BFMTV, 1ère chaîne d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le 13/07/2019

Philippe Gaudin

17:49 • DIRECT

**BFM STORY**



**BFM TV.**

## RUGY : LES ÉLUS AU RÉGIME SEC ?

NEWS 24/7

Ratification du Ceta : le vote des députés a été reporté à mardi prochain et fera l'objet d'un scrutin public.



**ÉLISABETH BORNE**  
INVITÉE  
CE SOIR 20H30

**BFM TV.**

## Affaire François de Rugy: les élus au régime sec ?

François de Rugy a démissionné mardi 16 juillet de son poste de ministre de la Transition écologique et solidaire. Il a été remplacé ce mercredi par Elisabeth Borne. Les dernières révélations de Mediapart ont eu raison de son parcours au sein de ce gouvernement. Le ministre démissionnaire aurait utilisé ses frais de mandat pour financer son parti politique. Il aurait aussi abusé des voitures avec chauffeur mises à sa disposition. Faut-il mettre ces responsables politiques à la diète ? On en parle avec Bruno Botella, directeur de la rédaction d'Acteurs publics, auteur de "Petits secrets et grands privilèges de l'Assemblée nationale", et **Béatrice Guillemont**, membre de l'Observatoire de l'éthique publique, spécialisée en matière de corruption et de probité des élus. - BFM Story, du mercredi 17 juillet 2019, présenté par Olivier Truchot, sur BFMTV.

À partir de 17h, Olivier Truchot prend les rênes de l'antenne pour faire place à l'analyse et aux débats autour des événements marquants de la journée. Chaque soir, "BFM STORY" reçoit des invités de tous horizons qui font l'actualité et qui interviennent à l'antenne pour l'expliquer.

BFMTV, 1ère chaîne d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le **17/07/2019**

Olivier Truchot



## Édouard Philippe réfléchit à revoir le train de vie des ministres

C'est l'une des conséquences de l'affaire François de Rugy. Le Premier ministre Édouard Philippe réfléchit à revoir le train de vie des ministres. Des arbitrages pourraient être rendus la semaine prochaine afin de préciser la circulaire du 24 mai 2017 sur la "méthode de travail exemplaire" des membres du gouvernement. On en parle avec Régis Juanico, député "Génération.s" de la Loire. - Week-end Direct, du dimanche 21 juillet 2019, présenté par Loïc Besson et Élodie Messenger, sur BFMTV.

Les vendredis, samedis et dimanches, "Week-end direct" est le rendez-vous d'actualité des soirées du week-end sur BFMTV. Céline Pitelet vous propose un tour complet de l'actualité en compagnie d'invités et des envoyés spéciaux de BFMTV.

BFMTV, 1ère chaîne d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le **21/07/2019**

Loïc Besson et Élodie Messenger

18:38 • DIRECT

BFM STORY



## RUGY : TROIS DÎNERS JUGÉS EXCESSIFS



ALERTE INFO

Affaire Rugy : "3 dîners appellent, en revanche, des observations de par leur caractère familial ou amical" (rapport Assemblée).

BFM SOIR  
19H  
ALICE DARFEUILLE



### François de Rugy, blanchi ?

Hormis trois dîners "excessifs", les résultats des enquêtes du gouvernement et de l'Assemblée nationale dédouanent plutôt François de Rugy. Alors, quelle sera la contre-attaque de l'ancien ministre ? - On en parle avec: [Béatrice Guillemont](#), membre de l'Observatoire de l'éthique publique. Christophe Barbier, éditorialiste politique à BFM TV. Camille Langlade, chef du service politique de BFMTV. Et Tugdual Denis, directeur adjoint de la rédaction de Valeurs actuelles. - BFM Story, du mardi 23 juillet 2019, présenté par Olivier Truchot, sur BFMTV.

À partir de 17h, Olivier Truchot prend les rênes de l'antenne pour faire place à l'analyse et aux débats autour des événements marquants de la journée. Chaque soir, "BFM STORY" reçoit des invités de tous horizons qui font l'actualité et qui interviennent à l'antenne pour l'expliquer.

BFMTV, 1ère chaîne d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le 23/07/2019

Olivier Truchot

# Radio

franceinfo:

# Affaires de Rugby : le président de l'Observatoire de l'éthique publique regrette qu'"une affaire individuelle" entache les efforts de "l'ensemble de la classe politique"

René Dosière explique, jeudi sur franceinfo, que le comportement de François de Rugy est "éthiquement et moralement, un peu condamnable", mais que de nombreux efforts ont été réalisés par les députés.





Accueil > Émissions > Jusqu'où peut aller la transparence dans la vie publique ?

LE TÉLÉPHONE SONNE

Mercredi 17 juillet 2019

## Jusqu'où peut aller la transparence dans la vie publique ?

40 minutes



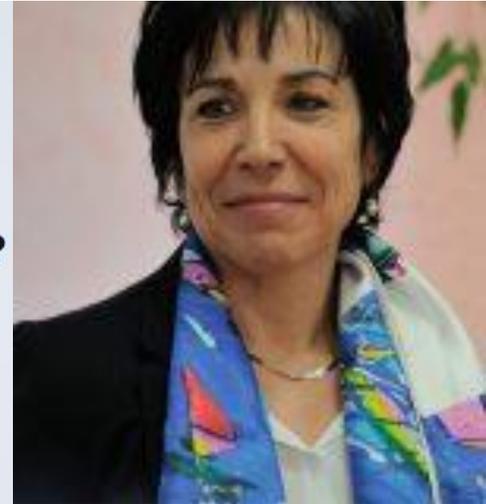
RÉÉCOUTER



PODCASTS



RÉAGIR



### Les invités

**Tris Acatrinei** Fondatrice du projet Arcadie qui centralise toutes les données sur la vie parlementaire Auteure d'un rapport sur l'activité réelle des députés

**Christine Pirès Beaune** Députée du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen (SRC) de la 2ème circonscription du Puy-de-Dôme

**Yaël Goosz** chef du service politique de France Inter

**Stefan De Vries** Journaliste néerlandais, correspondant de RTL Pays-Bas à Paris

franceinfo:

# Démission de François de Rugy : "C'est la victoire de la défiance qui est en train d'instiller un poison dans notre démocratie"

Après la démission mardi du ministre de l'Ecologie et de la Transition solidaire consécutive aux révélations de Mediapart, le directeur général de l'Observatoire de l'éthique publique met en garde contre les approches "hystérisées" de ce type d'affaires.

*"Il faut s'inscrire dans une logique de transparence tranquille, c'est ce que porte l'Observatoire de l'éthique publique."*

— Matthieu Caron  
à franceinfo



*"Je ne suis pas du tout en train de défendre M. de Rugy. C'est une autre question. Je dirais que cette affaire va bien au-delà de la question de monsieur de Rugy."*

— Matthieu Caron  
à franceinfo



franceinfo:

# Affaires François de Rugy : pourquoi les responsables politiques ne démissionnent-ils pas quand ils sont mis en cause ?

Franceinfo a interrogé Béatrice Guillemont, responsable de la chaire "Probité des responsables publics" du "think tank" L'Observatoire de l'éthique publique.



franceinfo:

## Comment rendre plus transparents le gouvernement et le Parlement : les propositions de l'Observatoire de l'éthique publique

L'Observatoire dit avoir identifié des "zones grises" dans le train de vie du gouvernement et pointe une confusion entre vie publique et vie privée chez les parlementaires.

*"La dotation de frais de représentation des ministres est plafonnée à 100 000 euros pour un secrétaire d'État, 120 000 euros pour un ministre placé auprès d'un ministre et à 150 000 euros par un an pour un ministre."*

— Extrait du rapport de l'Observatoire de l'éthique publique



*"La présidence des chambres est aujourd'hui le vrai angle mort de la transparence parlementaire."*

— Extrait du rapport de l'Observatoire de l'éthique publique



*"Il faut qu'on organise une séparation comptable dans les budgets entre les dépenses à caractère personnel et les dépenses dans l'exercice de ses fonctions."*

— Matthieu Caron  
à franceinfo



france  
culture



Régis Juanico

Itw Régis Juanico - France Info - Sport réaction Mac  
ron

il y a 1 mois

# Actualités & p...



## Extrait

Quelles leçons faut-il tirer du homard gate (des révélations sur le train de vie fastueux de François de Rugy), et plus largement, comment éviter de nouveaux scandales en politique ? C'est la tâche ardue dont s'est emparé l'observatoire de l'éthique publique. Afin d'améliorer la transparence au gouvernement, l'organisme a commencé par identifier différentes zones d'ombres : sur les frais de représentation des ministres, sur leur logement de fonction ou encore sur les marchés publics passés par les cabinets. Un travail qui vient de déboucher sur plusieurs propositions. Bonjour Ilan Malka, dix premières mesures ont été dévoilées.

*Ilan Malka* : Oui, cette note de l'observatoire révèle effectivement de nombreuses zones de flou dans le gouvernement, par exemple, chacun de ses membres dispose d'une note de frais de représentation comprise chaque année entre 100 et 150 000 euros. A quoi sert-elle précisément ? On ne le sait pas nous dit la note. Régis Juanico, est député Génération.s de la Loire, il est le co-auteur de cette note et pour lui, il faut appliquer au gouvernement la même transparence qui est exigée à l'Assemblée nationale.

*Régis Juanico* : Ce que nous demandons, de façon assez simple, c'est qu'il y ait un parallélisme d'efforts. Ce que l'on demande aux parlementaires, c'est-à-dire, qu'on puisse contrôler notamment par le biais de facture, de justificatifs, nous demandons que ce soit appliqué aussi aux membres du gouvernement, et justifier que ce soit bien des frais de représentations utilisés dans le cadre des fonctions de membres de gouvernement et pas à titre privé

# Presse écrite

L'Observatoire de l'éthique publique (OEP) préconise la création d'un poste de déontologue du gouvernement, au lendemain de l'affaire Rugby. Dans une tribune publiée dans le *JDD*, les signataires demandent au Premier ministre Edouard Philippe, de publier très rapidement un décret dans ce sens. Un pas supplémentaire vers la transparence, complémentaire à la circulaire du 23 juillet 2019 relative à l'exemplarité des membres du gouvernement. Ils rappellent également l'existence d'un organe en charge de la déontologie dans toutes les autres institutions législatives et judiciaires.



"Depuis les années 2000, la déontologie a fait son entrée au Parlement, au sein de la magistrature, à la tête des grandes collectivités territoriales et dans l'administration. Au niveau du pouvoir législatif, le Sénat a créé un comité de déontologie en 2009 avant que l'Assemblée nationale ne nomme son propre déontologue en 2011. Au niveau du pouvoir judiciaire, les magistrats ont dû se doter d'un collège de déontologie depuis 2016, imitant leurs collègues des juridictions financières (2006) et administratives (2012). De même, à la suite de la loi du 20 avril 2016 et d'un décret du 10 avril 2017, les communes, les régions, les départements, les administrations centrales et déconcentrées comme les établissements publics ont-ils été appelés à désigner des référents déontologues en leur sein.

---

*«Au niveau du pouvoir exécutif,  
la déontologie a plutôt  
progressé à pas comptés et par  
pas de côté»*

---

Au niveau du pouvoir exécutif, la déontologie a plutôt progressé à pas comptés et par pas de côté. Plusieurs circulaires du 18 mai 2007 et du 2 juillet 2010 ont imposé un certain nombre de règles aux membres du gouvernement sans que les Français en aient connaissance car ces circulaires n'ont pas systématiquement fait l'objet d'une publication. La charte de déontologie des membres du gouvernement, adoptée le 17 mai 2012, n'a pas été reconduite en 2017. Pareillement, la charte de déontologie des collaborateurs du président de la République, qui avait été publiée sur le site de l'Élysée le 19 décembre 2014, n'y figure plus depuis l'alternance. Seules demeurent au final les règles déontologiques imposées par les lois du 11 octobre 2013, en particulier l'obligation pour les membres du gouvernement de rendre publiques leur déclaration d'intérêts et leur déclaration de patrimoine ou le devoir de se déporter lorsqu'ils s'estiment en situation de conflits d'intérêts.

Ce manque d'ambition pour la question déontologique peut fragiliser le pouvoir exécutif, comme vient de le rappeler l'épisode de Ruy. Dans cette histoire, s'il avait existé un déontologue du gouvernement, le président de la République et le Premier ministre auraient pu demander à celui-ci de diligenter une enquête interne et de rendre public un avis impartial dans un délai très court sur un éventuel manquement à la déontologie afin d'éviter le risque de surchauffe médiatique.

Dans une note intitulée "[Rendre plus transparent le train de vie du gouvernement](#)", publiée le 17 juillet dernier, L'Observatoire de l'éthique publique a préconisé l'institutionnalisation d'une telle fonction de déontologue du gouvernement. Pourquoi? D'abord, par parallélisme des formes : si toutes les institutions de la République sont désormais pourvues d'un organe de déontologie, pourquoi le Gouvernement ferait-il figure d'exception? Ensuite, et surtout, par conviction qu'il faut renforcer les contrôles déontologiques externes sur l'ordre intérieur de nos institutions politiques. S'il n'y a pas lieu de douter de l'objectivité de l'enquête sur le logement de fonction de François de Rugy, le fait que celle-ci ait été réalisée par le Secrétariat général du Gouvernement (le SGG), lequel dépend hiérarchiquement du pouvoir exécutif, pose question. Ce type d'endo-contrôle manque de légitimité et cultive un sentiment d'endogamie politique ; il renforce inévitablement l'idée que la vie politique relève davantage de l'entre-soi que du don de soi.

Aussi, pour garantir pleinement son indépendance, nous suggérons qu'un déontologue du gouvernement soit nommé pour cinq ans, sur proposition du Premier ministre, par les commissions des lois constitutionnelles des chambres, à la majorité positive des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Cette fonction de déontologue aurait vocation à être exercée par un universitaire, un magistrat ou par une personnalité issue de la société civile, réputé pour sa compétence et son intégrité.

---

*« Cette fonction de déontologue  
aurait vocation à être exercée  
par un universitaire, un  
magistrat ou par une  
personnalité issue de la société  
civile »*

---

Reste à définir quelles seraient les prérogatives de ce déontologue du gouvernement. Pour commencer, le Premier ministre pourrait lui demander de rédiger conjointement avec le SGG un code de déontologie des membres du gouvernement et des cabinets ministériels. Ce code, dont le déontologue serait le gardien, regrouperait toutes les règles colligées jusqu'à présent dans les diverses circulaires non publiées relatives à l'exemplarité gouvernementale ainsi que toutes les nouvelles règles déontologiques jugées nécessaires. Sous réserve des compétences de la HATVP, le déontologue pourrait également être sollicité pour avis par le Président de la République ou le Premier ministre sur toute question d'ordre déontologique concernant les membres du gouvernement et des cabinets. Du reste, ces derniers pourraient eux-mêmes le consulter en cas de difficulté. Le déontologue aurait par ailleurs vocation à contrôler l'utilisation de l'ensemble des dotations de train de vie, à commencer par la dotation de frais de représentation des membres du gouvernement qui peut s'élever jusqu'à 150 000 euros par an. Le déontologue se verrait attribuer d'autres missions telles que l'ordonnancement des travaux dans les logements de fonction ou le recueil des déclarations de cadeaux, d'invitations ou de voyages des acteurs gouvernementaux. Mais surtout, il lui appartiendrait de rendre un rapport annuel comprenant des propositions d'amélioration de la déontologie gouvernementale.

Le Premier ministre a déjà fait un pas en avant avec sa circulaire du 23 juillet 2019 relative à l'exemplarité des membres du gouvernement. Si la circulaire est un outil très efficace pour régir l'action gouvernementale, il est temps que l'exemplarité gouvernementale soit réglementée par un code de déontologie publié ainsi qu'au moyen de plusieurs décrets portant statut des membres du gouvernement et des cabinets ministériels. Il nous semble opportun que le Premier ministre ouvre très rapidement ce chantier de la déontologie gouvernementale en prenant un décret instituant le déontologue du gouvernement."

# Matignon : secret dépense !

Par Régis Juanico et Christine Pirès-Beaune , députés et membres de l'Observatoire de l'éthique publique) et Mathieu Caron, directeur général de L'Observatoire de l'éthique publique — 19 juin 2019 à 15:01



Dans le cadre de nos travaux au sein de l'Observatoire de l'éthique publique, nous avons décidé d'adresser un certain nombre de questions écrites au Premier ministre afin de faire la lumière sur le train de vie du pouvoir exécutif. Les premières réponses du chef du gouvernement publiées au Journal officiel apportent des éclairages inédits susceptibles de faire progresser la transparence de la vie publique si des enseignements en sont tirés. La principale découverte est la suivante : Matignon nous a appris que chaque membre du gouvernement dispose d'une dotation de frais de représentation plafonnée à 100 000 euros pour un secrétaire d'Etat, 120 000 euros pour un ministre placé auprès d'un ministre et à 150 000 euros par un an pour un ministre. L'on savait que les parlementaires disposaient d'une avance mensuelle de frais de mandat de 5 400 euros ; l'on sait désormais qu'un ministre se voit attribuer en moyenne de 12 500 euros par mois ! Reste à savoir ce que finance exactement cette enveloppe de frais de représentations, le gouvernement restant pour le coup très flou sur la question. Nous poserons dans les prochains jours de nouvelles questions écrites en vue d'obtenir des précisions. Mais, dès lors que cette information est publique, ne serait-il pas judicieux que le Premier ministre instaure un contrôle de déontologie de ces frais, à l'image de celui qui a été instauré à l'Assemblée nationale ?

La seconde découverte laisse songeur : le président de la République s'est engagé à rembourser toutes ses dépenses personnelles, comme le faisait d'antan le général de Gaulle. Le chef de l'Etat procède bien au remboursement des dépenses d'alimentation des membres de sa famille conviés dans les résidences présidentielles de Brégançon et de la Lanterne, mais seulement depuis 2018. De surcroît, la réponse à la question écrite laisse supposer qu'il ne prend pas en charge les frais des membres de sa famille lorsque ces derniers sont reçus à l'Élysée. Autres menues découvertes : 21 anciens Premiers ministres et ministres bénéficient d'un dispositif de sécurité spécial à la charge du contribuable (QE n°16310) ; 40 membres des cabinets ministériels auraient déjà « pantouflé » dans le privé depuis juin 2017 (QE n°16060) tandis que cinq membres de cabinet auraient été promus préfets (QE n°16061).

L'ennuyeux de l'histoire, c'est que plusieurs questions demeurent encore sans réponse. Un sujet semble tout particulièrement embarrassant : celui du train de vie des cabinets ministériels. Si depuis le début des années 2000, la création d'un jaune budgétaire sur les cabinets ainsi que les questions écrites de René Dosière ont permis de faire la transparence sur la rémunération des collaborateurs ministériels, les budgets de fonctionnement des cabinets demeurent introuvables. Le gouvernement ne semble toujours pas résolu à nous transmettre ces données, comme en témoigne son silence (QE n°16294 à n°16303). La Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) et le tribunal administratif de Paris ont pourtant jugé qu'il s'agissait là de documents communicables (avis Cada n°20132470 du 23 mai 2013 et TA, n°1312624 du 16 décembre 2014). A cette heure, d'autres questions demeurent pareillement non renseignées : celles sur les marchés publics passés par le gouvernement et ses cabinets (QE n°16245 et 16308) ; celle sur le régime de cotisation retraite des membres du gouvernement (QE n°16295) ;

celle sur le cumul d'indemnité des membres du gouvernement avec des mandats locaux (QE n°16296) ; celle sur les déplacements du pouvoir exécutif par voie aérienne (QE n°16539) ou celle sur les conditions d'octroi des passeports diplomatiques (QE n°16584).

Au surplus, certaines réponses apparaissent pour le moins vaporeuses. Nous avons réclamé la communication à l'euro près les dépenses publiques engagées pour les anciens présidents de la République. En guise de réponse, nous avons juste obtenu un inventaire des grandes masses de dépenses des anciens chefs de l'Etat. De même, le Premier ministre n'a pas jugé bon de nous préciser si les anciens chefs de l'Etat pouvaient être logés dans les locaux meublés mis à leur disposition comme nous le lui avons demandé (QE n°16240 à 16244). Concernant le président de la République en exercice, nous avons appris que celui-ci n'avait sollicité aucune société de sondage ni aucune société de conseils aux frais de l'Elysée (QE n°16013). Or le Premier ministre n'a pas répondu à cette même question le concernant (QE n°16063) ce qui laisse préjuger que Matignon commande ce type de prestations, voire qu'il en fait bénéficier la présidence de la République indirectement.

Enfin, conformément au décret du 3 février 2011, les membres du gouvernement peuvent confier des missions à des personnalités qualifiées. Si nous avons bien eu communication de la liste de ces missions, nous ne connaissons toujours pas l'identité des personnes missionnées ni le montant de leur indemnisation permettant d'écartier tout risque de «République des copains» (QE n°16059). Le pouvoir exécutif ne saurait continuer à fonctionner comme une boîte noire. Si l'exécutif peut légitimement continuer à exciper du secret défense quand il s'agit des intérêts supérieurs de la nation, il est grand temps qu'il lève définitivement le «secret dépense» pour parachever le droit gouvernemental. Nous comptons sur le Premier ministre pour qu'il n'arrête pas sa démarche de transparence en si bon chemin.

## « Affaire Rugby : réglons la question du train de vie des élus afin d'éviter de prochains séismes »

Matthieu Caron, directeur de l'Observatoire de l'éthique publique, estime, dans une tribune au « Monde », que l'affaire des frais de mandat de l'ancien président du Parlement doit conduire le pouvoir exécutif à prendre de nouvelles mesures pour faire la transparence sur le train de vie de nos élus.

Publié le 18 juillet 2019 à 05h00 - Mis à jour le 18 juillet 2019 à 09h54 | 🕒 Lecture 4 min.

Révélatrice de nos paradoxes, l'affaire Rugby mérite d'être cogitée : par l'intéressé lui-même, par l'institution parlementaire, par la presse, par les citoyens mais aussi par le pouvoir exécutif qui doit prendre de nouvelles mesures pour faire la transparence sur le train de vie de nos élus.

Voici une quinzaine d'années que la transparence de la vie publique progresse chaque jour dans notre pays. Alors que moins de 1% du personnel politique connaît des déboires judiciaires, plus de 70% de nos concitoyens continuent à penser que leurs élus sont corrompus. Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà ?

Nos concitoyens auraient-ils raison de penser que M. de Rugby est corrompu ? Aucunement. M. de Rugby a été pris en flagrant délit de contradiction. Il a tenu un discours d'exemplarité très exigeant lorsqu'il était à la tête de son institution et s'est montré manifestement incapable de se l'appliquer pleinement à lui-même. Il a donné l'impression, à tort ou à raison, d'avoir mené la vie de château. Par sa geste indécente, il a ruiné sa parole autant qu'il a jeté un peu plus le discrédit sur l'ensemble du personnel politique.

Si l'éthique de responsabilité commandait à M. de Rugy de démissionner, l'honnêteté exige cependant que l'on reconnaisse qu'il est le président de l'Assemblée qui a le plus œuvré en faveur de la transparence parlementaire sous la Ve République. L'épisode des visiteurs du soir de Lassay ne saurait faire oublier qu'il a fait baisser le train de vie de la présidence de 15% (passant de 450 000 euros à 400 000 euros environ) ! N'est-ce pas lui qui, par ailleurs, a orchestré la réforme des régimes de retraite et d'allocation chômage des députés ainsi que la suppression de certains avantages conférés aux anciens députés ? D'aucuns argueront que si M. de Rugy a fait la transparence pour son institution, la robe ne fait pas le médecin et que l'exemplarité bien ordonnée commence par soi-même.

Du reste, l'institution politique à laquelle appartenait M. de Rugy, à savoir l'Assemblée nationale, n'a-t-elle pas sa part de responsabilité dans cette histoire ? Au nom de la séparation des pouvoirs, les chambres parlementaires jouissent constitutionnellement d'une autonomie financière. A ce titre, elles ont leurs propres règles de préparation, d'adoption, d'exécution et de contrôle de leur budget. Elles fixent notamment leur dotation budgétaire sans discussion en séance publique tandis que leurs dépenses sont contrôlées essentiellement par des organes internes, à savoir : la questure et la commission d'apurement des comptes. Si la culture de la transparence budgétaire s'est progressivement imposée dans l'ordre intérieur du Parlement, les théoriciens comme les praticiens du droit parlementaire savaient que le train de vie des présidents de chambre constituait une zone sismique susceptible d'abriter un prochain scandale.

De surcroît, l'on peut regretter que la presse d'investigation ait participé au tremblement de terre politique au lieu de jouer les sismologues. Que l'on ne se méprenne pas : le journalisme d'enquête est un bien public et sans son irremplaçable travail, la transparence de la vie politique n'aurait guère progressé ces dernières années. Qu'il nous soit permis cependant d'émettre plusieurs réserves quant à certaines de ses méthodes : le rôle du journaliste d'enquête n'est-il pas de chercher la vérité par l'exposé des faits, de tous les faits, rien que des faits ? Ne doit-il pas utiliser des termes aussi cliniques que possible pour rendre compte de son enquête ? Et surtout : sa rédaction ne doit-elle pas s'interdire de feuilletonner les informations qu'il découvre ? Au surplus, ne serait-il pas judicieux que la profession mène une réflexion sur le rôle des chaînes d'information en continu dans l'amplification des scandales politiques ? Car, ce qui est fâcheux, c'est que la presse préfère toujours parler de ce qui va mal plutôt que de ce qui va bien : une avancée fera quinze lignes dans la presse spécialisée lorsqu'une affaire défrayera la chronique à l'antenne quinze jours durant.

Mais au fond, en agissant ainsi, la presse ne répond-elle pas simplement à la demande de corrida de ses lecteurs et de ses auditeurs ? Surveiller et punir François de Rugy et consorts : n'est-ce pas le vœu d'une majorité de nos concitoyens ? Nous sommes entrés dans une société de l'incivisme, les élus n'étant plus considérés et les citoyens de plus en plus désengagés ; dans une société de l'individualisme où les individus se détournent de la politique au prétexte qu'elle ne leur apporte plus rien à titre personnel ; dans une société de la culture de l'instantanéité où nous ne prenons plus le temps de penser le complexe ; dans une société du désenchantement, convaincus que nous payons chèrement le train de vie d'élus qui ne peuvent même plus changer le monde.

---

« Dont acte », devraient se dire le président de la République et le Premier ministre : réglons la question du train de vie des élus afin d'éviter de prochains séismes. Là où il y a un responsable public, il doit désormais y avoir un statut juridique. Demandons à ce que les présidents de chambres et leurs collaborateurs soient dotés d'un statut réglementant leurs frais de représentation. Dotons pareillement les membres du Gouvernement ainsi que les membres des cabinets ministériels d'un tel dispositif. Rendons publiques toutes les dépenses des ministres et de leurs collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Créons symboliquement un poste de déontologue du Gouvernement. Soumettons les dépenses de fonctionnement du Parlement et du Gouvernement au contrôle de la Cour des comptes. Enfin, profitons du projet de loi Engagement et Proximité actuellement en débat pour réfléchir à la transparence du train de vie des quelque 2 000 grands élus locaux.

Qu'on le sache : quand bien même de telles règles seraient adoptées, les scandales ne seront pas derrière nous. Si seulement l'affaire de Rugby pouvait déjà nous faire quitter l'âge de la transparence infantile pour entrer dans l'âge de la transparence adolescente, le sacrifice d'un homme sur l'autel de nos contradictions n'aura pas été vain. A tout péché miséricorde.

*Matthieu Caron est Directeur général de L'Observatoire de l'éthique publique  
Il est maître de conférences en droit public à l'Université polytechnique des Hauts-  
de-France*

## Affaire Rugby : « Comment auraient réagi nos voisins européens ? »

Pour la politiste Sofia Wickberg, la démission d'un politique doit être pensée comme un élément d'un système plus large de transparence et de déontologie.

Publié le 22 juillet 2019 à 06h30 - Mis à jour le 22 juillet 2019 à 07h43 | 🕒 Lecture 4 min.

Les révélations sur son train de vie et son utilisation des fonds publics [ont poussé François de Rugy vers la démission](#). Pas assez vite selon certains, pour qui il aurait fallu faire « *comme dans les pays nordiques* », où cette démission aurait été « *immédiate* ». Mais comment auraient réagi nos voisins européens face à de telles révélations ?

L'exemple le plus cité est sans nul doute celui de la Suède, et pour cause. La démission y est considérée comme une réponse normale à une accusation sérieuse de violation de la loi ou des normes éthiques. Le cas le plus emblématique est « l'affaire Toblerone », qui a entraîné la démission de la ministre Mona Sahlin en 1995 après des révélations sur l'utilisation de sa carte professionnelle pour des achats personnels.

Plus récemment, des parlementaires suédois ont été soupçonnés de s'être fait rembourser des déplacements privés sur le budget du Parlement. Cette affaire des « reçus du pouvoir » a poussé quatre parlementaires à la démission et une autre à quitter son parti, tandis que dix d'entre eux ont vu leur indemnité parlementaire réduite. Pas moins de six enquêtes ont été ouvertes, dont quatre sont toujours en cours. Le Parlement suédois a déjà annoncé qu'il allait réformer son système de contrôle des frais de mandat. En clair, en Suède, la démission est souvent la règle pour désamorcer un scandale,

Elle sert généralement de fusible pour protéger le parti et le Parlement de l'opprobre. Si la personne est évincée, l'institution peut espérer être préservée. C'est la conviction que l'institution et les fonctions sont plus importantes que les élus eux-mêmes.

## **La Suède, une exception**

Toutefois, même parmi les pays nordiques, l'intransigeance suédoise fait figure d'exception. En Norvège, un parlementaire, Mazyar Keshvari, est soupçonné depuis décembre 2018 d'avoir abusé de ses crédits de déplacement. S'il a présenté ses excuses et a été suspendu de ses fonctions au sein du parti, l'usage veut que l'on attende les résultats de l'enquête pour lui demander de démissionner.

Au Royaume-Uni, si les choses évoluent, la culture n'est pas celle de la démission. Il n'est pas dans les habitudes de la Chambre des communes de réclamer la démission des parlementaires, notamment parce que cela nécessite l'organisation d'élections partielles. La Chambre basse britannique privilégie plutôt des sanctions en cas de violation des règles, allant de l'excuse publique à la suspension temporaire. Cela étant, en 2015 a été adoptée une loi de destitution (*recall*), qui prévoit que si un parlementaire est accusé d'avoir enfreint les règles, il peut être forcé à la démission à la suite d'un référendum révocatoire dans sa circonscription. Cette procédure est différente du référendum révocatoire proposé lors du grand débat national car elle ne concerne que les cas d'atteinte à la probité. Il n'a d'ailleurs jamais été utilisé.

Cette loi est l'une des conséquences du scandale des notes de frais qui a secoué le Royaume-Uni en 2009 et a forcé le président de la Chambre à la démission, pour la première fois depuis 1695. Cette affaire, qui a révélé que plusieurs élus s'étaient fait rembourser des frais sans lien avec leur mandat – jardinage, achats de mobilier ou travaux dans leur résidence privée, avait aussi entraîné la démission de trois parlementaires et des peines de prison pour six de leurs pairs.

D'autres, s'ils n'ont pas démissionné, ont promis de ne pas se représenter aux prochaines élections, et des ministres ont démissionné pour retourner sur les bancs du Parlement – ceux-ci étant généralement membres de la Chambre des communes.

L'autre réforme qui a suivi cette affaire est la création de l'Independent Parliamentary Standards Authority (IPSA), une autorité indépendante qui verse les indemnités des parlementaires et contrôle leurs dépenses. Le Royaume-Uni, pays des règles non écrites, semble se convertir petit à petit aux normes écrites.

## **Pas de réponse univoque**

Ce rapide tour d'Europe montre que la question de la démission des responsables politiques est complexe et qu'il n'existe pas de réponse univoque. Il est important de penser la démission comme un élément d'un système plus large de transparence et de déontologie. La Suède est un système largement basé sur l'autorégulation, où les vigilances citoyenne, médiatique et partisane poussent généralement les élus vers la démission, là où la France a souvent besoin de légaliser certaines règles pour mieux les légitimer. La culture de la démission suédoise s'explique en partie par la préférence pour les sanctions politiques plutôt que juridiques. De même se comprend-elle à l'aune du mode de scrutin. Le scrutin de liste suédois, par opposition au scrutin uninominal français ou britannique, facilite sans doute le recours à la démission, en dépersonnalisant la politique.

**« La démission des responsables politiques n'est pas une fin en soi car elle peut fragiliser l'exercice des responsabilités »**

Si elle semble un outil efficace contre l'impunité, la démission des responsables politiques n'est pas une fin en soi car elle peut fragiliser l'exercice des responsabilités.

---

Les véritables questions posées ici sont davantage celles de la transparence budgétaire du Parlement et de la perfectibilité de l'encadrement du train de vie de nos élus. Cette nouvelle affaire révèle qu'en dépit des avancées de ces dernières années, notamment concernant le contrôle des frais de mandat des parlementaires, il demeure des zones d'ombre concernant l'utilisation des fonds publics par les institutions parlementaires, et que la transparence est un chantier inachevé.

Sofia Wickberg est doctorante à Sciences Po  
et membre de l'Observatoire de l'éthique publique.

LA CROIX

## Démission de Ruy, la transparence au temps du désenchantement

Lucie Alexandre et Béatrice Bouniol, le 17/07/2019 à 18:05

Matthieu Caron, le directeur général de l'Observatoire de l'éthique publique, pointe *[les zones d'obscurité]* qui entourent la présidence – organisation du cabinet, statut et rémunération des collaborateurs, frais de représentation du président – et le financement des groupes politiques.

À Matignon ensuite. Là, selon Matthieu Caron, l'opacité concerne notamment « *l'utilisation de la dotation des frais de représentation par les ministres, qui peut atteindre 150 000 € par an, et le fonctionnement de leurs cabinets* »,

Dans les jours qui viennent, l'Observatoire formulera des propositions au premier ministre : création d'un poste de déontologue, publication d'un rapport annuel de la Cour des comptes, clarification du statut pour les membres du gouvernement ou des cabinets ministériels.

« *Pour beaucoup de Français, il n'est plus acceptable de payer les dérives de ceux qui n'ont même plus le pouvoir de changer le monde* », résume encore Matthieu Caron qui appelle chacun à construire une transparence réfléchie et tranquille.

# WE DEMAIN

UNE REVUE, UN SITE, UNE COMMUNAUTÉ POUR CHANGER D'ÉPOQUE

POLITIQUE

## Affaire de Rugy : "C'est une culture de la probité qu'il faut installer"

Suite aux révélations de Médiapart, le ministre de la Transition écologique François de Rugy a démissionné. Comment restaurer la confiance des Français en leurs élus? Entretien avec Béatrice Guillemont, membre de l'Observatoire de l'éthique publique.

Par Pauline Vallée | Publié le 17 Juillet 2019

*Mettez deux ou trois homards sur une table, plus une bonne bouteille de vin, vous atteignez facilement le salaire médian en France...\**

*Contrairement aux apparences, l'attachement à la transparence maximale et la probité publique est très ancien en France.*

## René Dosière: «Il faut mieux contrôler les frais de mandat»

*«Il ne s'agit pas de faire de l'inquisition, mais simplement de dire que l'État accorde des avantages et qu'en contrepartie, ceux-ci doivent être connus du public», avance René Dosière. - Crédits photo : Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro*

Politique (<http://premium.lefigaro.fr/politique>) | Par Clotilde Dumay ([#figp-author](#))

Mis à jour le 21/07/2019 à 18h02

INTERVIEW - Le fondateur et président de l'Observatoire de l'éthique publique reconnaît qu'il existe «une grande opacité» autour du train de vie des politiques, en particulier des ministres.

Ancien député de l'Aisne, René Dosière est spécialiste de la gestion des finances publiques.

**LE FIGARO. - Est-il souhaitable de rendre plus transparent le train de vie des principaux personnages de l'État?**

**René DOSIÈRE.** - Il y a eu des progrès mais quelques zones d'ombre persistent. Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont un statut particulier au sein de l'État. Il ne serait donc pas illogique de contrôler leurs dépenses. Or, ils disposent d'un budget important - si l'on prend en compte leur logement, le personnel, les locaux de réception, les bureaux, les collaborateurs - et aucune vérification n'est effectuée.

» **LIRE AUSSI - Frais de mandat, transparence... des pratiques encore loin d'être exemplaires** (<http://www.lefigaro.fr/politique/frais-de-mandat-transparence-des-pratiques-encore-loin-d-etre-exemplaires-20190717>)

**Comment pourrait-on mieux contrôler les dépenses du président de l'Assemblée nationale?**

Deux solutions sont envisageables. La commission de vérification des comptes, habituellement chargée de contrôler le budget de l'Assemblée, pourrait examiner les dépenses de la présidence. Mais en réalité, elle n'a pas véritablement les moyens de faire son travail. La Cour des comptes pourrait aussi contrôler les frais du président

de l'Assemblée - sans s'étendre à ceux des députés - car il s'agit d'une fonction de représentation de l'État. Par ailleurs, il faudrait réfléchir à la potentielle suppression des indemnités de frais de mandat versées au président au même titre que les autres députés, puisqu'il dispose déjà d'un budget spécial pour assurer sa fonction.

---

## **«La transparence n'est pas une fin en soi, mais c'est ce qui permet d'éviter les suspicions»**

*René Dosière*

---

### **Les frais engagés par les ministres sont-ils davantage encadrés qu'au Parlement?**

Concernant le train de vie des membres du gouvernement, il y a aussi une grande opacité. Si des parlementaires s'intéressent à ce sujet, ils peuvent poser des questions aux ministres, mais il n'y a pas de contrôle spontané. Par exemple, une quinzaine d'entre eux habite dans un logement de fonction domanial (comme c'était le cas de François de Rugy) et l'on ne sait pas précisément ce qu'ils ont le droit de faire avec. Par ailleurs, chaque ministre dispose d'une dotation de frais de représentation plafonnée à 150.000 euros par an, qui ne fait l'objet d'aucun contrôle. On remarque également qu'il n'existe pas vraiment de grille salariale dans les cabinets ministériels.

### **Quelles règles pourraient ainsi être mises en place pour garantir la transparence des dépenses du gouvernement?**

Nous proposons notamment de créer un poste de déontologue au sein du gouvernement. Il existe déjà à l'Assemblée nationale, mais dispose de compétences limitées. Avec une certaine volonté politique, on pourrait donc aller plus loin. Les avantages accordés aux anciens premiers ministres mériteraient également d'être revus: on pourrait, par exemple, concevoir qu'ils bénéficient de certains avantages mais pas à vie. Tout cela peut être encadré par décret.

### **L'action de ces élus ne risque-t-elle pas d'être trop limitée?**

Il ne s'agit pas de faire de l'inquisition, mais simplement de dire que l'État accorde des avantages et qu'en contrepartie, ceux-ci doivent être connus du public. Tout ne relève pas du domaine de la loi, mais elle peut guider les élus. La transparence n'est pas une fin en soi, mais c'est ce qui permet d'éviter les suspicions.

de l'Assemblée - sans s'étendre à ceux des députés - car il s'agit d'une fonction de représentation de l'État. Par ailleurs, il faudrait réfléchir à la potentielle suppression des indemnités de frais de mandat versées au président au même titre que les autres députés, puisqu'il dispose déjà d'un budget spécial pour assurer sa fonction.

---

## «La transparence n'est pas une fin en soi, mais c'est ce qui permet d'éviter les suspicions»

*René Dosière*

---

### **Les frais engagés par les ministres sont-ils davantage encadrés qu'au Parlement?**

Concernant le train de vie des membres du gouvernement, il y a aussi une grande opacité. Si des parlementaires s'intéressent à ce sujet, ils peuvent poser des questions aux ministres, mais il n'y a pas de contrôle spontané. Par exemple, une quinzaine d'entre eux habite dans un logement de fonction domanial (comme c'était le cas de François de Rugy) et l'on ne sait pas précisément ce qu'ils ont le droit de faire avec. Par ailleurs, chaque ministre dispose d'une dotation de frais de représentation plafonnée à 150.000 euros par an, qui ne fait l'objet d'aucun contrôle. On remarque également qu'il n'existe pas vraiment de grille salariale dans les cabinets ministériels.

### **Quelles règles pourraient ainsi être mises en place pour garantir la transparence des dépenses du gouvernement?**

Nous proposons notamment de créer un poste de déontologue au sein du gouvernement. Il existe déjà à l'Assemblée nationale, mais dispose de compétences limitées. Avec une certaine volonté politique, on pourrait donc aller plus loin. Les avantages accordés aux anciens premiers ministres mériteraient également d'être revus: on pourrait, par exemple, concevoir qu'ils bénéficient de certains avantages mais pas à vie. Tout cela peut être encadré par décret.

### **L'action de ces élus ne risque-t-elle pas d'être trop limitée?**

Il ne s'agit pas de faire de l'inquisition, mais simplement de dire que l'État accorde des avantages et qu'en contrepartie, ceux-ci doivent être connus du public. Tout ne relève pas du domaine de la loi, mais elle peut guider les élus. La transparence n'est pas une fin en soi, mais c'est ce qui permet d'éviter les suspicions.



ministère de la Transition écologique, le 17 juillet. PHOTO STEPHANE LAGOUTTE/ MYOP

[...] conforme aux normes habituelles», sans «aucun produit de luxe». Une «parodie d'enquête» pour Mediapart, qui a publié mardi soir de nouveaux témoignages d'invités, démontrant selon eux le caractère «amical» de ces dîners. Concernant les trois repas épinglés par l'Assemblée, l'ancien ministre a aussitôt annoncé qu'il réglerait «dans les meilleurs délais les frais engagés».

**Les travaux à l'hôtel de Roquelaure**  
Outre ses dîners privés, François de Ruyg a également dû justifier les travaux réalisés dans le logement de fonction de 156 mètres carrés qu'il occupait jusqu'à peu à l'hôtel de Roquelaure, avec sa femme et occasionnellement ses trois enfants. A la suite des révélations de Mediapart sur plusieurs dépenses suspectes réalisées dans ce bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle, une enquête administrative a été commandée par Matignon au se- *Suite page 4*

## «Il n'existe aucun réel contrôle des dépenses de l'exécutif»

**Régis Juanico, député socialiste qui a participé à l'Observatoire de l'éthique publique, pointe les zones d'ombre qui subsistent malgré les progrès.**

**D**éputé apparenté socialiste de la Loire, cet ancien fidèle de Benoît Hamon s'est fait le relais, dans ses questions au gouvernement, des travaux de l'Observatoire de l'éthique publique auxquels il a participé. Il estime qu'avec des règles plus claires, l'affaire Ruyg aurait pu être évitée.

**La transparence des responsables politiques a-t-elle progressé en France ces dernières années ?**

Beaucoup de choses ont été faites, à commencer par le financement des partis politiques, qui font l'objet de quinze textes de loi. Mais si le contrôle du patrimoine et la prévention des conflits d'intérêts ont été bien renforcés, notamment à la faveur de l'affaire Cahuzac, il reste encore quantité de zones d'ombre. Cette opacité concerne surtout le train de vie de l'exécutif et celui des 2000 grands élus locaux, encore régulièrement en situation de cumul de fonctions et de mandats, ainsi que les présidences de l'Assemblée et du Sénat, qui ont toujours eu un statut à part.

### Comment mettre fin à ces zones grises ?

Pour l'essentiel, il n'y aurait pas besoin de nouvelle loi et cela pourrait passer par des circulaires et des décrets. La création d'un poste de déontologue du gouvernement, comme cela existe à l'Assemblée et pour lequel je milite, pourrait par exemple se faire sans passer par la loi.

### Parmi les points noirs, vous pointez la quasi-absence de contrôle des frais de représentation des membres du gouvernement...

A l'exception de règles de bonne conduite, dont il serait totalement illusoire de penser qu'elles constituent un garde-fou suffisant, il n'existe aucun réel contrôle des dépenses de l'exécutif. Or ces allocations de frais de mandat représentent des montants très importants, avec une enveloppe de 150 000 euros par an pour un ministre et 100 000 euros pour un secrétaire d'Etat. Il a fallu attendre le mois de février pour que le premier ministre dévoile ces chiffres jamais rendus publics en réponse à une question qu'on lui avait adressée. Le problème est identique pour les présidences des deux assemblées qui, à la différence de leurs élus, ne sont pas contrôlées par des déontologues, ni pour les frais de bouche ni pour le reste.

### Un tel contrôle aurait-il permis d'éviter l'affaire Ruyg ?

Je le crois. La création de fonctions de déontologues actifs, qui vont bien au-delà de simples chartes comme le

gouvernement s'en est doté dès 2012, permettrait de vérifier que les frais des grands élus de la République et des responsables exécutifs sont bien justifiés dans le cadre des fonctions qu'ils exercent. La liste,

très précise, des dépenses éligibles au titre d'allocation de frais de mandat des parlementaires a permis de gros progrès en matière de transparence du train de vie de ces élus. Je ne vois pas au nom de quels arguments ou raison d'Etat on ne pourrait pas l'appliquer à toutes les fonctions et mandats. L'important, c'est de bien poser les règles et principes à suivre. On a aujourd'hui le recul et l'expérience pour y parvenir, de manière à limiter au maximum toute ambiguïté. Il faut de la clarté, c'est ce qu'attendent nos concitoyens.

### Quelle est votre position sur les logements de fonction ?

A l'exception du Premier ministre et des ministères régaliens qui peuvent nécessiter une présence permanente, ils devraient être supprimés. Il reste encore tant à faire. Je pourrais vous parler du statut des anciens premiers ministres et ministres qui mobilisent au moins 21 agents de sécurité et pour lesquels un décret avait été rédigé mais jamais publié, du budget des cabinets ministériels, etc. C'est un travail ingrat, dans lequel le diable se niche, comme toujours, dans les détails, avec des mesures contournées, vidéos de leur substance, etc.

### Les députés peuvent encore dépenser 600 euros de frais par mois sans avoir à les justifier. Est-ce trop ?

Il faut garder un peu de souplesse et de confiance. Une soupape de 150 euros par semaine, quand on multiplie les déplacements et les petits frais parfois difficilement justifiables comme lorsque l'on achète un billet de tombola, ne me paraît pas exagéré. Je sais bien qu'en Scandinavie, certains responsables politiques ont dû démissionner parce qu'ils s'étaient payé un bout de chocolat avec de l'argent public, mais il ne faudrait pas non plus tomber dans un excès inverse.

*Recueilli par*  
**CHRISTOPHE ALIX**



ASSEMBLEE NATIONALE

**INTERVIEW**

# L'Observatoire de l'éthique publique veut imposer une cure de transparence au gouvernement

## Déontologie du gouvernement

Pour remédier à ces imprécisions sur le statut et les avantages dont profitent les membres du gouvernement, l'Observatoire réclame l'adoption d'une nouvelle charte de déontologie ainsi que la création d'un déontologue du gouvernement. Celui-ci pourrait notamment rendre un rapport annuel sur la déontologie gouvernementale contrôler l'utilisation de la dotation de frais de représentation et vérifier que soit rendues publiques sur le site Internet de chaque ministère, semestriellement. Les dépenses des ministres et de leurs cabinets être sollicité pour avis par le président de la République ou le Premier ministre sur toute question d'ordre déontologique concernant un membre du gouvernement ou un membre de cabinet ministériel: ou bien encore vérifier que les plafonds des effectifs des cabinets ministériels sont bien respectés.

De même, la Cour des comptes pourrait comme elle le fait depuis 2008 avec la présidence de la République, remettre chaque année un rapport sur les dépenses relatives à l'hôtel de Matignon. Un décret pourrait enfin être pris pour fixer le statut des membres du gouvernement, et notamment le plafond et le périmètre de la dotation de frais de représentation, ou encore réglementer les modalités et frais de déplacement des ministres, l'Observatoire plaide même pour la suppression pure et simple des logements de fonction des ministres à l'exception du Premier ministre donc, mais aussi des ministères régaliens nécessitant une présence permanente de leur ministre.

## Cure de transparence pour les cabinets

Les collaborateurs ministériels n'échapperont pas à la cure de transparence prescrite par l'Observatoire de l'éthique. Tout comme les ministres disposent de leur propre charte. Il conviendrait de créer une "Charte de déontologie des collaborateurs de cabinets ministériels, comme cela a déjà été fait pour les collaborateurs de l'Élysée en 2014 Celle-ci permettrait de clarifier les choses en matière de budget de fonctionnement des cabinets et de rémunération de leurs collaborateurs, dont le statut mériterait d'être fixé par un décret selon l'Observatoire.

Ce dernier réclame également d'augmenter le nombre de conseillers dont peuvent s'entourer les membres du gouvernement. Et ce pour minimiser le phénomène de collaborateurs officieux, auxquels recourent aujourd'hui certains ministres, notamment pour contourner la cure d'amaigrissement imposée par Emmanuel Macron au début de son quinquennat. Il s'agirait ainsi de remonter à 20 collaborateurs pour un ministre régalien, 15 pour les ministres de plein exercice, 10 pour un ministre délégué et 7 pour un secrétariat d'État. Aujourd'hui, les ministres de plein exercice doivent se contenter de 10 collaborateurs et les secrétaires d'État, de seulement 5.

La note préconise enfin de rendre contrôlable le budget de fonctionnement de chaque cabinet ministériel dans un nouveau jaune budgétaire annexe du projet de loi de finances de l'année.

## **Vers une cure de transparence pour le gouvernement ?**

Si de nombreux progrès ont été réalisés en matière de transparence du train de vie des députés-beaucoup moins sur la présidence de l'Assemblée nationale - celui des membres du gouvernement et de leurs cabinets reste encore trop opaque. Depuis plusieurs années, Observatoire de l'éthique publique, dirigé par Matthieu Caron, se livre à un bras de fer avec le gouvernement à coups de questions écrites au Premier ministre afin de lever le voile sur le train de vie des ministres et de leurs cabinets.

Si des règles existent bel et bien pour encadrer le fonctionnement du gouvernement, elles ne sont pas toujours très transparentes. Au fil de ses questions au PM, l'observatoire a ainsi découvert qu'il existait une dotation de frais de représentation pour les ministres. Chacun dispose d'une enveloppe mensuelle de 12500 euros, soit un total de 150 000 euros par an. Le gouvernement reste néanmoins très flou sur ce que sert à financer cette fameuse enveloppe.

## **Circulaires modifiées sans publication**

S'agissant des logements de fonction. les conditions dans lesquelles un membre du gouvernement peut en bénéficier ont été fixées dans 2 circulaires de 2005 et 2007. suite Affaire du logement d'Hervé Gaymard. Problème: ces circulaires ont été modifiées sans faire objet d'une publication si bien que l'on ne connaît pas le régime applicable aujourd'hui déplorent dans une note publiée sur le sujet le 17 juillet le directeur de l'Observatoire. Matthieu Caron et les députés Régis Juanico et Christine Pires-Beaune, qui en sont tous deux aussi membres

Quant au statut des anciens Premiers ministres. les règles ont été fixées dans un décret de 1997 qui a lui non plus jamais été publié. A ce titre, les anciens Premiers ministres peuvent demander que l'Etat leur mette à disposition un agent pour assurer leur secrétariat mais aussi un véhicule de fonction et un chauffeur, De même, 21 anciens Premiers ministres bénéficient aujourd'hui d'un dispositif de protection ont révélées réponses du gouvernement aux questions écrites de l'Observatoire de l'éthique.



## Démission de François de Rugy : des parlementaires demandent la création d'un déontologue du gouvernement

TRIBUNE - Dans un texte publié par le Journal du Dimanche, l'ancien député René Dosière, des parlementaires de tous bords ainsi que des universitaires demandent à Edouard Philippe de créer un poste de déontologue du gouvernement afin de renforcer la transparence des pratiques au sein de l'exécutif, après la démission de François de Rugy.

04 août 2019 11:44 - La rédaction de LCI

| "Rendre public un avis impartial"

| Contrôler le train de vie des ministres

## Frais de représentation des ministres : des « demandes CADA » pour plus de transparence

A la lumière de l'affaire de Rugey, l'Observatoire de l'éthique publique réclame la transparence sur les dépenses dites de représentation des membres du gouvernement (qui peuvent atteindre 150 000 euros par an et par ministre). Loi CADA sous le coude, Next INpact va tenter d'obtenir une publication de ces informations, en Open Data.

« Le train de vie du gouvernement demeure une zone d'opacité », regrette l'Observatoire de l'éthique publique, un think tank rassemblant des chercheurs et des parlementaires. Grâce à des questions écrites posées par certains de ses membres, l'organisation pro-transparence a pu apprendre de Matignon, en février dernier, qu'une « dotation de frais de représentation » était allouée chaque année aux différents membres du gouvernement.

En année pleine, cette enveloppe peut atteindre 150 000 euros pour un ministre, contre 100 000 euros pour un secrétaire d'État et 120 000 euros pour un ministre placé auprès d'un autre ministre.

Ces fonds sont destinés à couvrir les dépenses « directement liées à l'exercice des fonctions ministérielles », expliquait le Premier ministre : frais de réception « d'un homologue étranger dans le cadre d'une visite officielle », « organisation de points presse », « réception d'élus ou d'associations », « remise de prix ou de décorations », « dépenses liées à un déplacement officiel », etc.

« L'on savait que les parlementaires disposaient d'une avance mensuelle de frais de mandat de 5 400 euros ; l'on sait désormais qu'un ministre se voit attribuer en moyenne 12 500 euros par mois maximum », commente l'Observatoire de l'éthique publique. « Reste à savoir ce que finance exactement cette enveloppe de frais de représentation, le gouvernement restant pour le coup très flou sur la question.

## **1 Laurianne Rossi, réélue questeure de l'Assemblée : « Nous allons renforcer les règles »**



EXCLUSIF. Tout juste réélue à son poste dans la foulée de l'affaire Rugby, la députée LREM, qui contrôle les dépenses de ses collègues, livre ses priorités.

Elle pilote depuis deux ans le budget de l'Assemblée nationale, aux côtés de ses camarades questeurs Florian Bachelier (LREM) et Eric Ciotti (LR) : la députée des Hauts-de-Seine Laurianne Rossi, également vice-présidente de l'Observatoire de l'éthique publique, a suivi les retombées de l'affaire François de Rugy au Palais-Bourbon aux premières loges. Dîners fastueux, frais de mandats, tourbillon médiatique et chantiers en cours : cette militante de longue date pour l'exemplarité républicaine se confie à « l'Obs » au lendemain de sa réélection à la questure par les députés LREM. Entretien.





Communication et Relations presse  
Arezki FERDJOUKH  
0668337267

[arezki.ferdjoukh@observatoireethiquepublique.com](mailto:arezki.ferdjoukh@observatoireethiquepublique.com)